



CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE-AUX-MINES
Extrait du Registre des Délibérations

Nombre de membres élus au Conseil : 29 dont 29 sont encore en fonction. Séance du 08 Octobre 2025. Etaient présents à la séance sous la présidence de Mme Noëllie HESTIN, Maire : 18 membres, absents excusés ayant donné procuration : 9 membres, absents excusés : 2 membres, absent : 0 membre

POINT N° 533

BUDGET PRINCIPAL 2025 : DECISION MODIFICATIVE N° 2

La présente décision modificative au budget annexe principal 2025 propose d'opérer des virements de crédits comme suit :

En recettes de fonctionnement :

Il est proposé d'inscrire des recettes liées au versement du budget annexe forêt pour 400 000 € (article 75821).

En dépenses de fonctionnement :

Il est proposé de diminuer les crédits relatifs à la taxe foncière pour 125 000 € (article 63512). La taxe foncière des terrains forestiers sera désormais imputée au budget forêt.

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires suivants :

- Entretien et réparation voiries : + 80 000 € (article 615231)
- Mise en réserve : 169 000 € (article 673)

En dépenses d'investissement :

Il est proposé d'inscrire des crédits supplémentaires suivants :

- Travaux de réfection de la rue Wilson : 96 000 € (article 2312)
- Ilot démonstrateur : 150 000 € (article 2312)
- Acquisition d'un véhicule : 30 000 € (article 21828)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

ADOpte la décision budgétaire modificative suivante à intervenir sur le Budget principal 2025



Fonctionnement		Investissement	
Dépenses		Dépenses	
Art. 63512 Fct 63120 Chap.011 Taxes foncières	- 125 000.00 €	Art. 2312 Fct 845 Chap.23 Agencem. et aménag. terrains	+ 246 000,00 €
Art. 615231 Fct 845 Chap.011 Entretien et réparat. voiries	+ 80 000.00 €	Art.21828 Fct 013 Chap. 21 Autres mat. de transport	+ 30 000.00 €
Art. 673 Fct 0200 Chap.67 Titres annulés	+ 169 000.00 €		
Art. 023 Fct 01 Chap.023 Virement à la section d'inv.	+ 276 000.00€		
TOTAL	+ 400 000,00 €	TOTAL	+276 000,00 €

Recettes		Recettes	
Art. 75821 Fct 63120 Chap.75 Excédent BA versé au BG	+ 400 000.00 €	Art. 021 Fct 01 Chap.021 Virement de la section de fonct.	+ 276 000.00 €
TOTAL	+ 400 000,00 €	TOTAL	+ 276 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Secrétaire de séance,


Nadège FLORENTZ

La Maire


Noëllie HESTIN